



# Evaluation des diplômes Licences – Vague B

## ACADÉMIE : POLYNESIE FRANCAISE

Établissement : Université de la Polynésie Française

Demande n° S3LI120001048

Domaine : Arts, lettres, langues / Sciences humaines et sociales

Mention : Langues, littératures et civilisations régionales

## Présentation de la mention

La licence mention Langues, littératures et civilisations régionales spécialité Langues polynésiennes (LLCR-LP) proposée par l'Université de la Polynésie Française est une formation unique et stratégique s'inscrivant dans le cadre de la préservation de la diversité linguistique.

Avec un volume horaire global de 1351 h, cette formation combine enseignement de la langue tahitienne et d'autres langues polynésiennes, acquisition de savoir-faire pour la pratique et la méthodologie de la traduction et de perspectives théoriques d'ordre linguistique et anthropologique, ouverture sur d'autres langues et littératures (français et anglais ou espagnol) et enseignements à caractère préprofessionnel.

La préparation aux concours du Professorat des Ecoles et au CAPES de Tahitien est le débouché majeur de la formation, ce qui est confirmé par le suivi des étudiants diplômés en 2008 et 2009. D'autres champs professionnels sont accessibles dans les métiers liés au tourisme, aux médias, à la culture et au patrimoine dans lesquels les compétences bilingues acquises (français-tahitien) pendant la formation pourront être utilement valorisées.

## Indicateurs

Nombre d'inscrits en L1	148
Nombre d'inscrits en L2	67
Nombre d'inscrits en L3	47
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	10,2 %
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	0 %
% d'abandon en L1	64,6 %
% de réussite en 3 ans	7 %
% de réussite en 5 ans	12,6 %
% de poursuite des études en master ou dans une école	NR
% d'insertion professionnelle	NR



# Bilan de l'évaluation

## ● Appréciation globale :

Les enseignements dispensés, avec 40 % de CM, sur six semestres relativement bien équilibrés sont en adéquation avec les objectifs scientifiques et professionnels, l'argumentation conduisant à l'élaboration de la nouvelle maquette étant clairement développée par une équipe pédagogique connaissant manifestement bien son public. Si l'établissement a mis en œuvre un ensemble de dispositifs utilisant les TICE, rien n'indique qu'il en soit fait usage dans le cadre de la formation, où le cas des stagiaires de formation continue n'est pas abordé. L'acquisition de compétences additionnelles (anglais ou espagnol et bureautique) et transversales est mentionnée sans que, pour autant, ces dernières fassent l'objet d'enseignements dédiés ou d'un mode d'évaluation clairement défini. Les connaissances et compétences des étudiants sont évaluées, sans compensation entre les semestres, essentiellement en contrôle continu, avec une certaine souplesse pour répondre à des contraintes personnelles et professionnelles. L'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants UE par UE est laissée à l'initiative des enseignants en l'absence d'une politique générale de l'établissement.

Les enseignants, engagés dans les procédures d'orientation active définies par l'établissement, organisent des entretiens individuels ou groupés pour aborder des problèmes d'adaptation ou d'orientation. Des enseignements de mise à niveau sont organisés pour les étudiants dits « rattrapables », la création d'une année dédiée étant l'une des priorités de l'établissement. L'UE de culture générale proposée aux semestres pairs, en concurrence avec une unité d'enseignement de préprofessionnalisation, permet des ouvertures théoriques à partir d'une liste à choix arrêtée par l'établissement. La méthodologie du travail universitaire fait, au semestre 1, l'objet d'une UE dédiée abritant également le projet professionnel. Le tutorat d'accompagnement mis en place au semestre 2 donne lieu à des commentaires contradictoires en fonction des documents consultés. La licence LLCR-LP offrant peu de proximité avec les enseignements d'autres licences, les possibilités de réorientations en S1 ou L1 semblent limitées.

La licence LLCR-LP débouche fort logiquement sur la spécialité Langues polynésiennes du master Langues, cultures et sociétés en Océanie. Malgré l'existence d'un certain nombre de conventions de partenariat et d'échange avec des universités étrangères, principalement dans la région Pacifique, seules quelques rares mobilités d'une durée limitée sont effectuées. Les unités d'enseignement de préprofessionnalisation dédiées à la préparation aux carrières de l'enseignement ne comprennent pas le moindre stage, en contradiction avec les orientations stratégiques de l'établissement. L'absence de formation en alternance est expliquée par un cadre juridique peu adapté et peu incitatif. Les tableaux statistiques inclus dans le dossier donnent une bonne vision, pour les diplômés 2008 et 2009, de la poursuite des études en CAPE ou en CAPES et de leur insertion professionnelle.

La formation, dont le fonctionnement est assuré par un directeur des études, des responsables par année et des enseignants-référents par semestre en L1, repose sur une équipe pédagogique pluridisciplinaire (3PR, 1 MCF et 2 PRCE en tahitien) complétée par un certain nombre de vacataires en poste dans l'enseignement secondaire. Les indicateurs fournis par l'établissement, qui permettent d'avoir une vision remarquablement précise et complète des caractéristiques de la population étudiante, constituent les outils requis pour mettre en place les actions correctives indispensables pour améliorer les trop faibles taux de réussite d'une formation dont les effectifs ne cessent d'augmenter depuis huit ans. A l'exception de l'année de mise à niveau, les autres dispositifs pertinents évoqués dans la déclaration de politique générale ne sont étrangement pas repris par les responsables de la licence LLCR-LP, par ailleurs pleinement engagés dans les multiples actions organisées en direction des futurs étudiants et dans les dispositifs de valorisation, en organisant leur propre journée culturelle sur le campus.

## ● Points forts :

- Une attractivité manifeste de la formation avec augmentation régulière du nombre des inscrits.
- L'identification claire des champs professionnels visés et mise en œuvre des enseignements requis.
- Des procédures d'orientation active mises en œuvre par l'établissement.
- Des dispositifs d'aide à la réussite, avec la création d'une année de mise à niveau.
- L'élaboration du projet professionnel, avec deux volets au semestre 1 (obligatoire) et aux semestres pairs (optionnel), avec UE théoriques et didactiques préparatoires aux métiers de l'enseignement.
- Une articulation avec la spécialité Langues polynésiennes du master Langues, cultures et sociétés en Océanie.
- Des indicateurs précis sur la poursuite des études et l'insertion professionnelle.



- Une excellente connaissance de la population étudiante, avec suivi de la cohorte de primo-entrants inscrits en LLCR-LP en 2005-2006.
  - Une série de propositions pour lutter contre l'échec, établie par l'établissement à partir des données recueillies dans le cadre des dispositifs de suivi.
  - Des dispositifs d'informations aux lycéens et de valorisation de la formation, avec initiatives spécifiques prises par les responsables de la formation.
- Points faibles :
- De faibles taux de réussite, avec absence d'UE dédiées à l'acquisition des compétences transversales et de modes d'évaluation spécifiques.
  - Une formation ne prévoyant aucun stage dans une maquette fortement orientée « métiers de l'enseignement ».
  - Une évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants UE par UE laissée à l'initiative individuelle des enseignants, sans donner lieu à la moindre exploitation collective par l'équipe pédagogique et sans impact réel sur le pilotage de la formation.
  - Faute de passerelles adéquates, possibilités de réorientation limitées en S1 ou L1 pour les étudiants inscrits en licence LLCR-LP.
  - Une utilisation limitée des possibilités de semestres d'études offertes par les conventions de partenariat et d'échange avec des universités étrangères (région Pacifique et Canada).
  - Un dossier disparate, composé de documents parfois contradictoires et nécessitant une mise en perspective constante pour avoir une idée précise de la formation et de ses enjeux.

## Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

## Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable qu'une réflexion approfondie soit menée sur l'acquisition des compétences transversales et sur leur mode d'évaluation, en envisageant la création d'un livret de compétences.

Les UE de culture générale devraient pouvoir être revues dans le sens d'une plus grande ouverture pour permettre de véritables réorientations aux étudiants initialement inscrits en licence LLCR-LP.

L'introduction de stages, intégrés dans la maquette et donnant lieu à validation, devrait être envisagée pour renforcer l'insertion professionnelle des étudiants.

Il conviendrait de mettre en place des dispositifs d'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants UE par UE.

Il serait souhaitable que l'équipe pédagogique de la licence LLCR-LP soit totalement impliquée dans les dispositifs de lutte contre l'échec mis en place par l'établissement, en particulier pour améliorer le taux de réussite, aujourd'hui très bas, d'une population étudiante à risque.